

Informations de base

2019/2605(RSP)

RSP - Résolutions d'actualité

Objection formulée conformément à l'article 106: autorisation pour certaines utilisations du phtalate de bis(2-éthylhexyle) (DEHP) en vertu du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (Deza a.s.)

Subject

3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques
3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)

Procédure terminée

Informations techniques

Référence de la procédure

2019/2605(RSP)

Type de procédure

RSP - Résolutions d'actualité

Sous-type de procédure

Résolution sur acte ou compétences d'exécution

Base juridique

Règlement du Parlement EP 115-p2-3

État de la procédure

Procédure terminée

Dossier de la commission

ENVI/8/15678